

NATIONS UNIES

Tous les pays doivent profiter des importants travaux du groupe de haut niveau sur les menaces, défis et les changements nécessaires pour renforcer les droits humains

Index AI : IOR 40/026/2004

ÉFAI

Jeudi 2 décembre 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International salue l'accent mis par le groupe de haut niveau sur le rôle central des Nations unies de protection des droits humains lorsqu'il s'agit de répondre à des menaces et défis mondiaux. Tous les États devraient prendre note de l'observation pertinente du groupe selon laquelle les deux pour cent alloués dans le budget des Nations unies à la défense des droits humains contredisent l'affirmation énoncée dans la Charte des Nations unies qui fait des droits humains le principal objectif des Nations unies. Amnesty International demande à tous les pays, conformément aux recommandations du groupe de haut niveau, de ré-examiner sérieusement le budget très insuffisant dont dispose le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Plus spécialement, Amnesty International salue le soutien du groupe aux efforts persistants du secrétaire général des Nations unies et du Haut-commissaire aux droits de l'homme pour intégrer les droits humains à tous les domaines des Nations unies, et aider à développer des institutions de défense des droits humains fortes au niveau national, en particulier dans les pays sortant d'un conflit et dans la lutte contre le terrorisme. L'organisation demande à tous les gouvernements de veiller à ce que la protection des droits humains soient au cœur de leurs délibérations et que les points de vue de la société civile sur tout ce qui touche aux droits de l'homme dans ce rapport soient pleinement pris en compte. Le Conseil de sécurité devrait immédiatement mettre en œuvre la recommandation du groupe de haut niveau préconisant que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme présente régulièrement un rapport au Conseil sur la façon dont les dispositions relatives aux droits humains dans ses résolutions sont appliquées.

Amnesty International se réjouit de ce que le groupe se soit particulièrement intéressé à la tâche de la Commission des droits de l'homme, laquelle se doit de promouvoir et protéger les droits humains, et à son utilisation d'une double échelle de valeurs face à certaines violations des droits humains. Le groupe de haut niveau a ouvertement abordé la question qui, sans être nouvelle est rarement reconnue, des lacunes graves que présente la Commission. Nombre de ses membres ne sont pas véritablement engagés dans la défense des droits humains ou manquent de professionnalisme et refusent de traiter des violations graves. Maintenant que ces préoccupations sont abordées au grand jour, Amnesty International demande à tous les États membres de sérieusement examiner les propositions du groupe de haut niveau concernant une possible réforme de la Commission, visant notamment à améliorer le professionnalisme en matière de droits humains de leurs délégations auprès de la Commission.

L'organisation se déclare d'accord avec la nécessité d'une stratégie mondiale pour lutter contre le terrorisme qui se préoccupe des causes profondes et renforce les règles du droit et des droits humains fondamentaux. Comme le dit le rapport, de meilleurs instruments de coopération internationale pour lutter contre le terrorisme devraient exister à l'intérieur de cadres légaux respectant les droits humains et les libertés civiles. Toute définition du terrorisme, selon les propositions du groupe de haut niveau, devrait exclure les termes généraux prêtant facilement aux abus comme ceux utilisés malencontreusement dans la résolution 1566 du Conseil de sécurité.

Amnesty International salue également le fait que le groupe de haut niveau se soit concentré sur la nécessité de revoir la façon dont certaines personnes ou organisations sont mises sur des listes, en rapport avec les sanctions, *Al Qaida* ou les talibans, pour ne pas avoir à rendre de comptes et à répondre de violations potentielles des droits humains inhérentes aux procédures actuellement appliquées par le Conseil de sécurité. Amnesty International espère que la publication de ce rapport incitera le Conseil de sécurité à effectuer une révision longuement attendue, visant à s'assurer que les garanties légales de base s'appliqueront à l'avenir aux procédures utilisées par les

divers organes des Nations unies lors de l'établissement de listes de personnes ou d'institutions.

La recommandation du groupe de haut niveau, d'assortir automatiquement tout régime de sanction – notamment les embargos sur les armes – imposé par le Conseil de sécurité de mécanismes de surveillance capables de mener des enquêtes approfondies, répond à l'une des préoccupations majeures de l'organisation, inquiète de l'inefficacité de certaines sanctions mises en place par le Conseil de sécurité. Sa mise en application immédiate serait nécessaire.

Amnesty International espère participer aux débats futurs autour des recommandations contenues dans ce rapport et demande à toutes les parties concernées de veiller à ce que les droits humains occupent le centre des débats. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>